

Publié le

19 DEC. 2025

Séance du 18 décembre 2025 à 19 heures

Le dix-huit décembre deux mille vingt-cinq, le Conseil communautaire du Grand Cahors, régulièrement convoqué, s'est réuni à 19h à la Salle des fêtes de la Commune de Labastide-Marnhac, sous la Présidence de Jean-Luc MARX, Président.

Etaient présents les membres suivants : (40)

M. DIETSCH Jérôme (Arcambal), Mme WARTEL Catherine (Arcambal), M. MOLESIN Jean-Pierre (Bellefont - La Rauze), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. MARX Jean-Luc (Cahors), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), Mme CAROFF Sylvie (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), Mme LENEVEU-RIVIERE Hélène (Cahors), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), M. DELPECH Bernard (Cahors), Mme BONNET Catherine (Cahors), Mme BOUIX Catherine (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors), M. LORIN Thierry (Cahors), Mme CISSE-LESCURE Cécile (Cahors), M. LIARD Olivier (Catus), Mme LANES Bénédicte (Douelle), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. REIX Jean-Albert (Lherm), M. LAFFRAY Patrick (Maxou), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjols), M. MARRE Denis (Pradines), M. STEVENARD Daniel (Pradines), M. DECREMPS Frédéric (Saint-Cirq-Lapopie), Mme RAUZIÈRES Elodie (St Denis Catus), M. GILES Jérôme (St Géry - Vers), M. BONNET Frédéric (St Pierre Lafeuille), M. TEYSSÈDRE Patrick (Tour de Faure), M. LAVAU Pascal (Trespoux-Rassiels).

Retard : (1)

M. RACHI Abel (Cahors).

Titulaires absents ou excusés : (24)

Mme DALBERA Marie (Bellefont - La Rauze), Mme LE FOURN Marie-Laure (Cabrerets), Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors), M. PACAUD Denis (Cahors), Mme DEL VITTO Aurore (Cahors), M. VACANDARE Johann (Cahors), M. IRAGNES Gérard (Cahors), Mme EYMES Isabelle (Cahors), M. VAZ Victor (Catus), M. PEYRUS Guy (Cieurac), M. CAZABONNE Christian (Crayssac), M. TREIL Jean (Douelle), M. CANTO Pierre (Espère), Mme VALADE Anne-Rose (Espère), Mme LOUIS Sylvie (Labastide-Marnhac), M. PONS Stéphane (Mechmont), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès), Mme JORDANET Marie-Christine (Mercuès), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), Mme VOLFF Géraldine (Pradines), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. BASCOUL Serge (St Géry-Vers), M. CORNIOT Pascal (St Médard).

Titulaires excusés ayant donné procuration : (7)

Mme BEHEREGARAY Alexia (Cahors) - procuration à M. CAROFF (Cahors), Mme DAPORTA Anne-Céline (Cahors) - procuration à M. TESTA (Cahors), M. TILLOU José (Caillac) - procuration à Mme LANES (Douelle), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane) - procuration à Mme DESSERTAINE (Nuzéjols), Mme SOLIVERES Hélène (Labastide du Vert) - procuration à M. MOLINIE (Gigouzac), Mme

VANBESIEN Joëlle (Le Montat) – procuration à M. MOUGEOT (Le Montat), Mme Christelle MAZEYRIE (Trespoux-Rassiels) - procuration à M. LAVAUUR (Trespoux-Rassiels).

Secrétaire de séance : M. MUNTE Serge

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Direction Générale des Services

Objet : Projet Partenarial d'Aménagement de l'entrée sud de Cahors : validation du bilan du PPA de préfiguration et signature de l'avenant opérationnel

A été adoptée à l'unanimité

Délibération n° 36

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU GRAND CAHORS**

Séance du 18 décembre 2025
Rapporteur : Jean-Luc MARX

Direction Générale des Services

Objet : Projet Partenarial d'Aménagement de l'entrée sud de Cahors : validation du bilan du PPA de préfiguration et signature de l'avenant opérationnel

Vu la délibération n° 5 du Conseil communautaire du Grand Cahors en date du 7 juillet 2022 relative à la signature du Projet Partenarial d'Aménagement de l'entrée sud de Cahors ;
Vu la signature le 8 juillet 2022 du Projet Partenarial d'Aménagement de l'entrée sud de Cahors (phase de préfiguration).

Mesdames, Messieurs,

A partir des années 60, Cahors s'est développée au sud de la boucle du Lot, de part et d'autre de l'axe routier structurant de la RD 620 (communément appelée "route de Toulouse"), sur les communes de Cahors, Labastide-Marnhac et Le Montat. Cet **aménagement classique d'entrée de ville à dominante commerciale** (particulièrement marqué par la présence de concessions automobiles), est aujourd'hui **gelé dans son évolution par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)**, lié à la présence du Bartassec, ruisseau aux crues à cinétique rapide de cette vallée.

Dans les trente dernières années, **deux crues majeures ont été recensées**, ne causant fort heureusement que des dégâts d'ordre matériel. Un premier travail partenarial, réunissant les services de l'Etat (au niveau national comme en local), le Grand Cahors et les communes concernées, s'est déployé sur le secteur à travers l'**Atelier national Territoires économiques** qui s'est tenu en 2011/2012. Il a notamment contribué à asseoir le projet de **reconstruction de la ville sur la ville**, un modèle urbain plus compact, plus économe de l'espace, qui prévaut depuis lors.

La particulière complexité du sujet a mené les partenaires à traduire leur coopération par la **signature d'un Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) de préfiguration le 8 juillet 2022**, portant trois ambitions complémentaires :

1. **Assurer la sécurité des biens et des personnes**, en diminuant les risques d'inondation, en agissant sur la vulnérabilité du bâti et en assurant une bonne qualité de l'eau ;

2. **Permettre le renouvellement urbain du linéaire**, à travers la requalification de l'entrée de ville, en écho au renouvellement commercial de la zone ;
3. **Cœuvrer à la renaturation de l'entrée de ville.**

Cette stratégie s'est déclinée en **douze actions couvrant toutes les thématiques** (urbain, hydraulique, foncier, réglementaire, financier, opérationnel...). Le croisement de ces actions a permis d'aboutir à des **actions opérationnelles à court terme** (démolitions de friches, dépollution du site de Brousseyras et restauration du Bartassec au droit du site, requalification d'espaces publics sur le secteur de Saint-Georges...), et à **consolider les programmes** hydraulique, urbain et foncier à déployer à moyen/long termes, afin d'engager de manière très concrète le changement de visage de cette entrée de ville.

La mise en place en décembre 2024 d'une Grande Opération d'Urbanisme sur le secteur – la 3^{ème} de France après Charenton-Bercy et Marseille – a marqué un pas de plus dans la concrétisation du projet d'aménagement.

Vous trouverez en annexe à la présente délibération au sein du projet d'avenant le **bilan qualitatif et quantitatif** du PPA de préfiguration de l'entrée sud de Cahors.

Au vu des avancées significatives enregistrées sur ce projet d'ampleur, et du dépôt imminent des dossiers réglementaires (Déclaration d'Utilité Publique, Dossier d'Autorisation Environnementale...), la suite logique est de procéder à la **bascule du projet en phase opérationnelle par voie d'avenant** au PPA initial. Vous trouverez en annexe le projet d'avenant opérationnel au PPA de l'entrée sud de Cahors.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'approuver le bilan du Projet Partenarial d'Aménagement de préfiguration de l'Entrée sud de Cahors ;
- b- D'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer l'avenant opérationnel du PPA de l'entrée sud de Cahors ;
- c- D'autoriser M. le Président, ou son représentant, à prendre toutes les décisions et à signer tous actes utiles à la mise en œuvre de ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire,


Serge MUNTE



Le Président,


Jean-Luc MARX